

le vendredi 7 février 2003

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Ashfield, vice-président, assume sa suppléance.

Pendant la présentation d'invités et les messages de félicitations, le président suppléant rappelle aux parlementaires de ne pas faire de déclarations politiques pendant cette période des affaires courantes.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat sur la motion portant que le projet de loi 30, *Loi sur l'électricité*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion portant que le projet de loi 30, *Loi sur l'électricité*, soit maintenant lu une deuxième fois, proposé par M. Kennedy, appuyé par M. Allaby, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture du projet de loi 30 soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 30, *Loi sur l'électricité*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans deux semaines. »

À 12 h 30, M. Ashfield suspend la séance, qui reprendra d'office à 14 h.

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat reprend sur la motion portant que le projet de loi 30, *Loi sur l'électricité*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 30, *Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 16 h 56.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 89 (6 février 2003).